

ECHO du RONQUET N°13

Pêcher bien, c'est mieux... que pêcher plus !

Janvier 2017

Interdiction de la pêche à pied à Hauteville sur mer

La pêche aux bivalves fouisseurs (praires, palourdes, coques, couteaux...) sera interdite du 1^{er} mai au 31 janvier. Cette décision est liée au mauvais état sanitaire de la zone située entre la RD 73 au sud de Montmartin sur mer et la RD 220 au nord de Lingreville.

Les réactions des élus et des professionnels du tourisme montrent tout l'intérêt économique que représente la pêche à pied de loisir.

Les enquêtes que nous effectuons régulièrement auprès des pêcheurs à pied révèlent que l'enjeu sanitaire n'était jusqu'à présent pas leur préoccupation prioritaire. (seulement 20 % des pêcheurs prennent connaissance de l'état sanitaire avant d'aller à la pêche.) Il est pourtant indispensable que cet aspect soit désormais présent, tout comme le respect de la réglementation ou les conditions météorologiques .

L'APP2R souhaite que tout soit mis en œuvre pour que les conditions sanitaires s'améliorent permettant à cette zone de retrouver l'autorisation de pêche. Elle est prête à participer à tout groupe de réflexion sur ce sujet.

Comité Départemental de suivi de la pêche à pied de loisir de la Manche

Il s'est réuni le 9 novembre 2016 à la DDTM de St Lô. Arlette Laplace Dolonde et Max Lecampion y ont représenté l'APP2R . Parmi les sujets abordés on peut notamment retenir :

- Un groupe de travail sur la palourde sera mis en place et se réunira début 2017. Nous réclamons une réflexion sur ce sujet afin d'envisager des mesures permettant la préservation de la ressource de cette espèce.
- Un autre groupe de travail sur le thème de la communication est aussi mis en place : il s'agit de lister toutes les actions de communication qui existent, d'en évaluer la pertinence et de proposer des améliorations.
- Un bilan des contrôles a été communiqué. 555 pêcheurs ont été contrôlés en 2016. 25 PV ont été établis et 27 avertissements ont été faits. Les infractions constatées portent surtout sur les prises sous taille. L' APP2R a demandé que les contrôles portent aussi sur les outils, si possible sur les lieux de pêche.

Autres réunions extérieures auxquelles nous avons participé.

Le 24 novembre réunion de travail à la pointe d'Agon entre Conservatoire du Littoral, AVRIL, Association Pierre et Masse et APP2R sur le sujet du futur de la ferme Borde. L'objectif était de préparer la promotion auprès de la grande communauté Coutances Bocage et Mer de la réhabilitation de ce site.

Le 25 novembre à Saint Lô nous avons rencontré, en compagnie d'AVRIL, Madame Valérie Nouvelle élue en charge de l'environnement au conseil départemental. 1^{ère} réunion (pour l'APP2R) de prise de contact et qui s'est très bien déroulée.

Le Comité de façade de la pêche à pied de loisir animé par la DIRM s'est réuni le 29 novembre au Havre. L'APP2R avait demandé la mise à l'ordre du jour deux sujets qui ont été retenus. Le bilan des infractions fut communiqué département par département entre frontière Belge et Bretagne. Les formats n'étaient pas standardisés. Nous vous communiquerons ce bilan dès que possible. L'autre sujet concernait la nécessité, à titre éducatif, de publier régulièrement dans la presse les résultats des contrôles et les infractions relevées. L'administration réticente jusqu'à présent s'y est engagée. Attendons !

Le 9 décembre Yves Coulomb et Ph Vigoureux ont participé à la Sous-préfecture de Coutances à une réunion sur le sujet de la circulation des tracteurs sur l'estran pour la pêche à pied. Le sous préfet a annoncé que 276 dérogations avaient été accordées dont 31 à des handicapés. (Rappel on vient de 410 donc le processus en place est bon et efficace). Réunion difficile car nos opposant ont essayé de « négocier » pour obtenir l'autorisation de l'usage des débardeurs pouvant transporter 5 ou 6 personnes. L'APP2R s'y est opposé très fermement et l'a confirmé par courrier au Sous –Préfet.

Colloque final pour le projet LIFE « Pêche à pied de loisir »

Quel est le visage de la pêche à pied de loisir en 2016 ? Qu'a apporté le projet Life au cours des trois dernières années ? Quel avenir pour cette activité ? Telles sont les questions principales auxquelles le colloque final des 23 et 24 novembre 2016 à Boulogne-sur-mer a tenté de répondre grâce à la présence de 200 personnes, issues des services de l'Etat, des collectivités, des organisations professionnelles, des instituts scientifiques et des associations. Parmi ces dernières Florian Bargat, en tant que médiateur de l'estran et Arlette Laplace-Dolonde, en tant qu'administratrice, représentaient AVRIL et l'APP2R.

Les deux journées ont été riches d'enseignements et d'échanges. La première a été consacrée à l'apport quantitatif et qualitatif du projet sur les études sociologiques (à la découverte de l'*homo pescapodus*), les suivis biologiques (pour les moules, les coques, les palourdes, mais aussi les herbiers et les hermelles), la sensibilisation des pêcheurs (quels outils pour quel public?), mais aussi la concertation et la gouvernance.

Sur ces deux derniers sujets Arlette est intervenue pour mettre en avant les actions originales que l'APP2R a pu mettre en place à son initiative (Petit musée de la Pêche à pied) ou grâce au projet Life (Edition du guide et du jeu " A la pêche à pied "). D'ailleurs à la fin du colloque beaucoup de participants de collectivités et d'associations sont repartis avec les deux. De la bonne publicité pour notre association qui était la seule association de pêcheurs à pied en dehors de deux représentants de la FNPPSF (Fédération Nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France). Autre surprise : la Manche est l'un des seuls départements de France à disposer d'une instance de concertation.

La seconde journée a été consacrée à l'avenir de la pêche à pied de loisir et du nouveau modèle de gestion durable des biens communs de l'estran. Ce nouveau modèle est celui pour lequel l'APP2R s'est créée et nous sommes conscients de tous les obstacles dans le cadre de la concertation et des connaissances sur la sécurité et la santé. La position de notre médiateur salarié est avant-gardiste dans cette démarche pour l'avenir. Dernière leçon de ce colloque : beaucoup de pêcheurs à pied, dispersés le long du littoral, partagent nos engagements pour l'estran mais ne savent pas comment s'organiser. L'APP2R doit-elle leur tendre la main ?

Panneaux d'information

Dans le cadre du Projet LIFE, les Aires Marines Protégées ont eu la responsabilité de concevoir et de mettre en place des panneaux d'information aux différentes cales d'accès à la pêche à pied sur tout le littoral. L'APP2R a participé à cette réflexion. 62 panneaux ont été installés entre Erquy et le cap de la Hague. Certaines Municipalités vont prendre en charge des panneaux supplémentaires afin de compléter ce dispositif.

Un peu d'Histoire locale

Dans un ouvrage de Robert Sinsoilliez " **La Bataille des Pêcheries** " qui relate le conflit entre les exploitants de pêcheries, notamment sur nos côtes, et l'administration de Napoléon III, qui voulait restreindre considérablement ce mode de pêche, on relève des remarques intéressantes :

En 1862, l'existence d'immenses bancs de praires était connue aux Iles Chausey. Le sentiment général de la population maritime s'exprimait ainsi : " Il faudra bien qu'on s'en occupe un jour, mais à qui fera-t-on manger ça? "

Il semblerait qu'à l'époque, tout le monde considérait les praires comme des coquillages médiocres !

Cotisations 2017

Si vous avez renouvelé votre adhésion depuis Juillet dernier (au Petit Musée ou par courrier), vous êtes à jour. Votre dernière carte porte la mention 2017.

Par contre si une année antérieure figure sur votre dernière carte, c'est le moment de renouveler votre adhésion. Pour cela renvoyez le bulletin ci-dessous dès maintenant à Claudine Gautier. N'oubliez pas de joindre votre chèque à l'ordre de l'APP2R et une enveloppe timbrée à votre adresse.

App2r : adhésion 2017

Nom :..... Prénom :

Adresse mail : @

Adresse postale :

N° Tél :

Montant 5 € (à l'ordre de l' App2r)

(A retourner à Claudine Gautier 12 Impasse Marin Marie 50230 Agon-Coutainville avec une enveloppe timbrée pour l'envoi de la carte)

Pour le Conseil d'administration : Max Lecampion, Arlette Laplace Dolonde, Philippe Vigoureux,